

ANNEXES

ANNEXES

A. ETUDES EN COURS	191
1.1 PAC La Chapelle – Les Sciers	192
1.2 Ceinture verte du PAC La Chapelle – Les Sciers	194
1.3 Tram Cornavin Onex Bernex (TCOB)	196
1.4 Valorisation urbaine de la ligne CEVA	198
2.1 Plan directeur du quartier des Marbriers	200
2.2 SOVALP	202
3.1 Plan directeur du quartier des Semailles	204
3.2 Masterplan Praille-Acacias-Vernets	206
4.1 Quatre études pour l'aménagement du secteur de Surville	208
4.2 Quartier de Surville, analyse paysagère	210
4.3 Plan de site du village du Grand-Lancy	212
5.1 Etude Praille - Bachet	214
B. PAYSAGE	217
Essences relevées dans les espaces verts lancéens	219
C. RECOMMANDATIONS DES PARTIS POLITIQUES	221
D. CONCERTATION	229
E. PLAN DIRECTEUR CANTONAL	239
Principes d'aménagement	241
F. BIBLIOGRAPHIE	243
G. DOCUMENTS OFFICIELS	247
Résolution du Conseil Municipal de la Ville de Lancy	249
Arrêté du Conseil d'Etat du Canton de Genève	251

A. ETUDES EN COURS

1.1 PAC LA CHAPELLE – LES SCIERS

ETAT D'AVANCEMENT

Etude publiée en mars 2004, adoptée le 27 juin 2007.

COMITE DE PILOTAGE

Etat de Genève, commune de Lancy, commune de Plan-les-Ouates et Hospice général.

MANDATAIRES

Bureaux DeLaMa / Fischer et Montavon.

SURFACE DU PERIMETRE ET PROGRAMME

- 309'270 m² (122'900 m² sur Lancy).
- 1'500 logements soit 3'750 hab. (SBP 177'000m²).
- Ecole: groupe scolaire intercommunal.
- Place publique.
- Activités & équipements. (SBP 37'000m²).

OBJET, CONTEXTE, ANTECEDENTS

Le projet de plan directeur de quartier PDL N° 29298-529-543 a pour objet l'aménagement d'un nouveau quartier d'habitation au sein d'un périmètre d'aménagement concerté (PAC) défini par le plan directeur cantonal voté en 2001. La mise en œuvre du projet nécessitait une modification de zone permettant de sortir les parcelles concernées de la zone agricole. Cette modification a été adoptée par le Grand Conseil le 18 mars 2005. Un recours a été déposé contre cette décision par des privés et la commune de Plan-les-Ouates qui auraient souhaité que celle-ci n'intervienne qu'une fois le PDQ approuvé par les municipalités concernées et le Conseil d'Etat.

PERIMETRE ET EMPRISE AU SOL

Le périmètre de l'étude est délimité au nord par le dépôt TPG du Bachet, à l'ouest par une entrée sur l'autoroute de contournement, à l'est par un quartier de villas, et au sud par des terrains agricoles marquant la limite de l'agglomération urbaine. D'une superficie totale de 309'270 m² dont 122'900 m² sur territoire lancéen, le périmètre est, suite à la modification de zone sus-citée, majoritairement situé en zone 3 ("densification de l'habitat en couronne suburbaine"). Sur Lancy, ce zonage représente environ les deux tiers du périmètre, le reste étant encore en zone villas.



OBJECTIFS

Les objectifs fixés sont les suivants.

- "Réaliser un nouveau quartier, qui accueillera environ 4000 habitants et 800 emplois" sous la forme d'une extension urbaine caractérisée par la mixité tant des affectations que de sa population.
- Encourager l'"écomobilité" en assurant une "desserte efficace par les transports publics". La concentration du stationnement et la modération du trafic sur l'ensemble du périmètre sont également à l'étude.
- "Aménager un espace de vie de qualité pour les futurs habitants et leurs voisins" par la constitution d'un "réseau d'espaces publics" (école, commerces, liaisons piétonnières), et un "maillage d'espaces verts". Ceux-ci, plus ou moins aménagés, assureront la transition entre ville et campagne.

ENJEUX POUR LANCY

Ce projet, par son ampleur, sa vocation sociale, et sa localisation proche d'un nœud ferroviaire et autoroutier, revêt une importance notable à l'échelle du canton, voire de l'agglomération transfrontalière. Le site choisi se situe largement en périphérie du territoire communal, ce qui ne manquera pas de poser des défis en matière de cohérence de gestion sociale (localisation et financements d'infrastructures publiques communales) et spatiale (mobilité intra et inter communale). Ceci implique de réfléchir sur les axes suivants:

- travail sur la connexion avec les Palettes et son projet de centre socio-culturel;
- traversée de la route de Saint-Julien;
- mise en oeuvre du projet de mobilité "Genève sud": jonctions "interquartiers" (ex-"voie Cottier");
- coordination avec le programme de valorisation de la ligne CEVA.

1.2 CEINTURE VERTE DU PAC LA CHAPELLE – LES SCIERS

ETAT D'AVANCEMENT

Etude publiée en octobre 2005.

COMITE DE PILOTAGE

Etat de Genève, commune de Lancy, commune de Plan-les-Ouates, Fédération genevoise des jardins familiaux, Jardins familiaux de La Chapelle.

MANDATAIRES

Triporteur architectes.

SURFACE DU PERIMETRE ET PROGRAMME

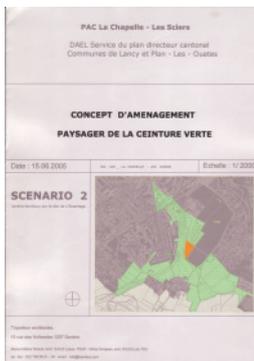
- 629'965 m² (28'994 m² sur Lancy).
- 0 logement.
- Place publique.

OBJET, CONTEXTE, ANTECEDENTS

Liée au projet de plan directeur de quartier PDL N° 29298-529-543, La Chapelle – Les Sciens, cette étude apporte une grande attention à la valorisation du paysage environnant le quartier à venir. Elle propose, entre autres, la mise en place d'un réseau de parcs et promenades à l'intérieur des espaces bâtis et s'attache à qualifier l'espace ouvert séparant le nouveau quartier de l'espace rural. Cet espace de transition est appelé "la ceinture verte". L'étude en précise les enjeux et objectifs paysagers.

PERIMETRE ET EMPRISE AU SOL

Le périmètre de cette étude correspond au périmètre de la ceinture verte définie dans l'étude du PAC La Chapelle – Les Sciens, soit un ensemble de terrains situés à l'ouest du PAC proprement dit; avec, pour extrémité nord, la place des Palettes et au sud, deux branches situées sur la commune de Plan-les-Ouates. Les terrains concernés totalisent 629'965 m², dont 28'994 m² sur Lancy.



PROPOSITION

Cette étude propose des aménagements qui cherchent en premier lieu l'intégration paysagère en assurant leur faisabilité. A cette fin, les aménagements sont traités en continuité avec les entités paysagères existantes et les propositions de mise en œuvre visent à concilier les différents projets présents sur ce territoire.

L'étude découpe la ceinture verte en huit entités paysagères, un périmètre correspond à chaque entité. Un concept d'aménagement est élaboré sur chaque périmètre. Nous nous bornerons ici à résumer la proposition d'aménagement de la place des Palettes.

L'aménagement de cette place est intimement lié à la réalisation du centre socio-culturel. La proposition traite distinctement les espaces au nord (côté Lancy) et au sud du bâtiment (côté route de Saint-Julien).

L'espace au nord accueille une place urbaine à dominance minérale qui reliera les deux côtés du quartier des Palettes.

L'espace au sud est traité comme un écran de verdure: une végétation en pleine terre densément arborisée.

Le traitement de la traversée de la route de Saint-Julien est réalisé par un aménagement de la chaussée (séquences de feux favorables aux piétons, arborisation des îlots). La proposition renonce au projet de passerelle préconisé par l'étude Praille – Bachet.

OBJECTIFS

Les objectifs de cette étude se fondent sur ceux du projet de plan directeur de quartier La Chapelle – Les Sciers.

- Accompagner la création du nouveau quartier d'un réseau d'espaces de délasserment.
- Aménager un espace de transition garantissant un rapport harmonieux entre les espaces de loisir et l'espace rural.
- Définir un site pour les jardins familiaux de La Chapelle.

ENJEUX POUR LANCY

- Travail sur la connexion entre les Palettes et les espaces de délasserment de la ceinture verte.
- Traversée de la route de Saint-Julien.
- Choix des aménagements de la place des Palettes.
- Coordination avec les projets de valorisation de la ligne CEVA et le PAC La Chapelle – Les Sciers.

1.3 TRAM CORNAVIN ONEX BERNEX (TCOB)

ETAT D'AVANCEMENT

Demande de concession fédérale déposée, réponse attendue début 2007. Mise en service prévue fin 2010.

COMITE DE PILOTAGE

Etat de Genève.

MANDATAIRES

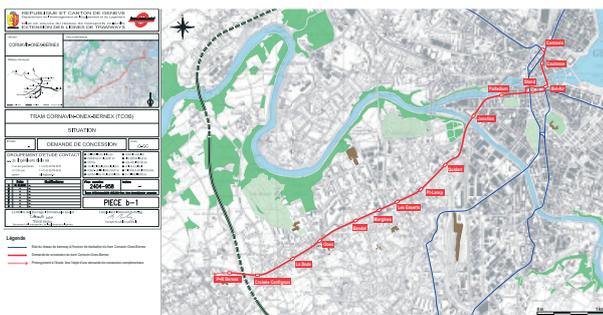
Triporteur architectes.

SURFACE DU PERIMETRE ET PROGRAMME

- 6.5 km de double voie (2 km sur Lancy).
- 0 logement.

OBJET, CONTEXTE, ANTECEDENTS

Le tram TCOB remplacera partiellement les actuelles lignes de trolleybus et bus circulant sur la route de Chancy. Il reliera le village de Bernex à Meyrin (projet TCMC, via Bel-Air et la gare Cornavin) et la gare des Eaux-Vives (réseau existant). Comme la ligne "Lancy", ce projet trouve son origine dans la loi cantonale de mars 1988.



PROPOSITION

Construction d'une ligne de tram en site propre au milieu de la chaussée entre Bernex et le centre-ville. Sur le territoire de la Ville de Genève le tram continuera en site partagé par la rue des Deux-Ponts et la rue du Stand. Quatre arrêts sont prévus sur territoire lancéé.

OBJECTIFS

La loi cantonale de 1988 (chap. 2, art. 4) prévoit le renforcement du réseau de transports publics sur la base des objectifs suivants.

- "Améliorer la desserte urbaine, régionale et transfrontalière de l'agglomération".
- "Augmenter significativement la capacité d'accueil aux heures de pointe".

Il s'agit donc dans ce cas de relier les importantes zones résidentielles denses et les secteurs de Bernex (parking P+R), Onex et Lancy au centre-ville.

ENJEUX POUR LANCY

La question du lien entre cette ligne et celle du tram Lancy (15 et 17), de part et d'autre de l'Aire pourrait se poser à l'avenir.

Il s'agit également de profiter de cette opportunité pour revoir les aménagements tout au long de la route de Chancy, notamment sur la place des Ormeaux et en bordure est du quartier de Surville.

1.4 VALORISATION URBAINE DE LA LIGNE CEVA

ETAT D'AVANCEMENT

Etude publiée en mars 2006.

COMITE DE PILOTAGE

Etat de Genève.

MANDATAIRES

Metron / DeLaMa / ADR.

SURFACE DU PERIMETRE ET PROGRAMME

- Deux périmètres disjoints sur Lancy: 20'409 et 28'918 m².
- 0 logement.
- 4 parvis de gare (2 sur Lancy).

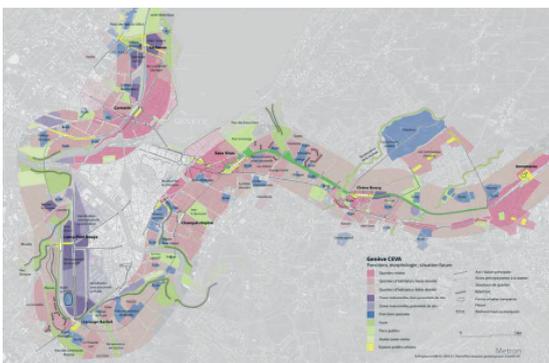
OBJET, CONTEXTE, ANTECEDENTS

Cette étude traite de l'insertion urbaine de l'infrastructure du CEVA, elle a pour objectif de tester et de valider les options prises dans une première étude "concept d'aménagement de la ligne CEVA" (2003) et d'intégrer les résultats du concours des gares (2004) dans les propositions.

La population concernée par ce projet à l'échelle de l'agglomération est estimée à 420'000 personnes actuellement, à quoi pourraient s'ajouter 100'000 autres (habitants + emplois) dans les années à venir.

PROPOSITION

L'étude se concentre sur quatre gares et leurs espaces publics: Lancy – Pont-Rouge, Carouge – Bachet, Eaux-Vives et Chêne-Bourg, pour chacune elle propose un concept de l'espace public, une organisation de l'interface de transport (échanges TI et TP) et une image directrice.



OBJECTIFS

Les objectifs principaux énoncés dans l'étude sont:

- de favoriser un développement urbain (quantité et qualité) dans l'agglomération franco-valdo-genevoise;
- de développer des lieux identitaires qui dynamisent le développement;
- de promouvoir l'utilisation des transports publics;
- d'augmenter l'attractivité des mobilités douces.

ENJEUX POUR LANCY

Deux gares sont situées sur territoire lancéen, il s'agit d'analyser comment elles peuvent s'intégrer aux infrastructures existantes et ce qu'elles peuvent amener à la dynamique communale.

Dans cet ordre d'idées, trois questions s'imposent.

- A Lancy – Pont-Rouge, comment la pièce urbaine projetée se rattache-t-elle à l'Aire et au coteau de Lancy?
- A Carouge – Bachet, quelles sont les accessibilités piétonnes à favoriser (passage sous-voie)?
- Quelle connexion envisager avec la place des Palettes?

2.1 PLAN DIRECTEUR DU QUARTIER DES MARBRIERS

ETAT D'AVANCEMENT

Etude terminée en janvier 2005, adoptée le 10 janvier 2007.

COMITE DE PILOTAGE

Etat de Genève, Commune de Lancy.

MANDATAIRES

Mayor, Beusch architecture, urbanisme.

SURFACE DU PERIMETRE ET PROGRAMME

- 127'970 m².
- 460 logements soit 1'150 hab. (SBP 48'031 m²).
- Ecole: groupe scolaire.
- 3 places publiques.
- Equipement public de quartier (SBP 756 m²).
- Equipement médico-social (SBP 4460 m²).
- Activités (SBP 38'498 m²).

OBJET, CONTEXTE, ANTECEDENTS

Le plan directeur de quartier PDL N° 29'373-543 a pour objet la planification de l'aménagement du "quartier des Marbriers", face au cimetière Saint-Georges et le long de l'avenue du même nom. Il constitue l'actualisation, selon les nouvelles normes légales, d'une étude terminée début 2003 révisant les options d'aménagement pour ce quartier. Celle-ci était motivée par l'abandon en 1999 d'un projet routier entre l'avenue de Saint-Georges et le pont franchissant la route du Pont-Butin direction Onex. La construction de plusieurs immeubles de plus de quatre étages correspondant à du logement pour environ 1'150 nouveaux habitants dans le quartier ainsi que la construction d'une école primaire, impliquent une transformation importante du quartier qui ne va pas sans susciter des réactions parmi les habitants actuels, soucieux de leur qualité de vie. Le "Groupement pour la Sauvegarde du Plateau de Saint-Georges" a fait part à l'administration cantonale d'un document d'observations sur cette étude ainsi que d'un contre projet.



PERIMETRE ET EMPRISE AU SOL

Le périmètre de l'étude est déterminé au nord par la limite communale entre Lancy et Genève, matérialisée par le périmètre du cimetière, et au sud par une zone villa et l'Institut Florimont. Il comprend 54'120 m² de surfaces constructibles réparties en 7 périmètres constructibles avec un coefficient d'utilisation du sol (CUS) de 1.20. Essentiellement en zone de développement 3, le PDQ recouvre trois PLQ en force: N° 28078 (1991) réalisé; 28337 (1994) à réviser et 28619 (1995) partiellement réalisé.

OBJECTIFS

Les objectifs fixés pour cette étude sont les suivants.

- "Redéfinir les fonctions du réseau routier, des cheminements piétons et deux roues, localiser les tracés et arrêts TPG" et en fixer les emprises au sol.
- "Développer les principes de mise en valeur des espaces publics existants ou à créer".
- Prévoir et localiser les besoins en matière d'équipements publics.
- Fixer des principes pour l'élaboration de nouveaux PLQ dans les secteurs voués à la densification.

ENJEUX POUR LANCY

A l'échelle de la commune, outre le respect des objectifs cantonaux en matière de construction de logements, c'est essentiellement la question du lien entre ce quartier et le Petit-Lancy qui semble primordiale (traitement de l'avenue du Petit-Lancy). Une exploitation de l'avantage topographique de la "croisée de Saint-Georges" en tant que lieu de rencontre et de centralité constitue une piste intéressante à cet égard, de même que le développement de l'accessibilité "douce" du quartier.

Enfin, il faudra veiller à une bonne coordination avec le projet de tram TCOB appelé à circuler perpendiculairement au bas de l'avenue de Saint-Georges.

2.2 SOVALP

ETAT D'AVANCEMENT

Schéma d'aménagement en cours de réalisation. En attente de modification de zone.

COMITE DE PILOTAGE

CFF et Etat de Genève.

MANDATAIRES

BRS architectes.

SURFACE DU PERIMETRE ET PROGRAMME

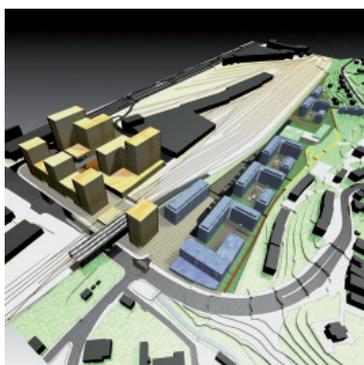
- 110'229 m².
- 600 logements soit 1'500 hab. (SBP 70'000m²).
- Ecole: taille non définie.
- Place publique.
- Equipements publics dont une crèche(SBP 20'000m²).
- Activités (SBP 130'000m²).
- Hôtel (SBP 10'000m²).

OBJET, CONTEXTE, ANTECEDENTS

Le projet immobilier SOVALP concerne des terrains situés dans l'actuel périmètre de la gare de marchandises de La Praille. Lié à la réalisation de la future liaison CEVA, il prévoit la construction de locaux commerciaux et de logements directement connectés au réseau ferroviaire. Cette initiative fait suite à la libération de terrains constructibles par un projet de modernisation de la gare. Un concours international d'architecture en a sélectionné, fin février 2005, le projet intitulé "Workshop", donnant ainsi le coup d'envoi à l'élaboration d'un schéma d'aménagement.

PERIMETRE ET EMPRISE AU SOL

Le projet porte sur un périmètre bordé, à l'est par le coteau de Lancy, au nord par les Ports Francs et la gare CEVA de Pont-Rouge, à l'ouest par la gare de triage et la route des Jeunes et au sud par le quartier du Bachet. La moitié de son emprise au sol (110'229 m²) soit environ 55'000 m², est destinée à des activités tertiaires. Actuellement, les terrains concernés sont classés en zone ferroviaire, une modification de zone devrait prochainement être proposée au Grand Conseil afin de les placer en zone de développement.



PROPOSITION

Le projet prévoit la construction de logements et d'infrastructures médico-sociales et éducatives (école, EMS, permanence, crèche) le long du coteau de Lancy. Il totalise 75'000 à 90'000 m² de surface de plancher, soit environ 600 logements et, de l'autre côté des voies de chemin de fer, un secteur d'activités tertiaires totalisant 125'000 à 140'000 m² de surface de plancher.

OBJECTIFS

La plaquette de présentation donne trois raisons à la sélection du projet "Workshop".

- "La coordination avec le projet CEVA".
- "La continuité avec les composantes sociales et naturelles du site et son environnement".
- Une "haute qualité environnementale".

ENJEUX POUR LANCY

Le projet SOVALP est tourné vers le réseau international de chemins de fer, de ce fait il présente un défi pour la commune en terme d'intégration au bâti existant le long du coteau et de coordination avec les autres projets en cours dans cette zone: tram, gare CEVA, et projet de démolition - reconstruction aux Ports Francs.

En terme d'aménagement se dégagent également les enjeux suivants.

- Traitement de la rupture topographique entre le nouveau quartier et le reste de la commune.
- Problématique des accès cyclistes et routiers.
- Eventuel projet de passerelle sur les voies CFF.

PERIMETRE ET EMPRISE AU SOL

Le projet des Semailles est bordé à l'ouest par un cours d'eau, le Voiret, à l'est par l'avenue des Communes-Réunies parcourue par une nouvelle ligne de tram, au nord par un cimetière, et au sud par le quartier des Palettes. D'une surface totale de 197'620m², il recouvre plusieurs sous-périmètres partiellement disjoints totalisant une surface de 85'394 m². Actuellement ces parcelles sont, pour la plupart, occupées par des villas avec jardin privatif.

Classées en troisième zone de développement, l'ensemble des parcelles concernées doit faire l'objet de plans localisés de quartier (PLQ) avant toute construction. Depuis la publication de l'étude, aucun nouveau PLQ n'a été voté par le Grand Conseil concernant cette zone, les plans en vigueur dans le périmètre étant quasiment entièrement réalisés.

PROPOSITION

Le PDQ des Semailles propose un processus de développement du secteur qui s'appuie sur l'espace public comme charpente du quartier. La réalisation de ce dernier peut se réaliser en amont de toute opération de densification.

Structurée sur deux axes principaux définis par le chemin des Semailles et celui des Rambossons, la charpente paysagère du quartier se développe à la croisée des deux axes en une grande "chambre verte" (dixit les auteurs du projet). Les lignes principales du PDQ des Semailles se définissent par:

- L'aménagement des espaces publics principalement verts.
- Les gabarits maximum recommandés du bâti.
- Les périmètres d'implantation des bâtiments au sol.
- La définition des alignements primordiaux obligatoires.
- Des alignements possibles des bâtiments de bas gabarits.

Ce concept général fonctionne avec les règles de la 3^{ème} zone pour une densité maximale de 1, appliquée aux périmètres des PLQ. Les gabarits maximums recommandés sont R+6 en face des Palettes, le long de l'avenue des Communes-Réunies, et R+4 partout ailleurs. Les bâtiments de bas gabarits accueilleront des activités en R+1.

OBJECTIFS

Pour répondre au cahier des charges fixé par la commune et la loi cantonale tout en permettant une réalisation progressive du projet au gré des intentions des propriétaires, les mandataires ont formulé un projet d'aménagement visant à dissocier la réalisation de la charpente paysagère de la réalisation des futurs PLQ du quartier.

ENJEUX POUR LANCY

Le projet des Semailles est emblématique de la mutation en cours sur l'ensemble du territoire lancéen. De commune périurbaine à forte composante pavillonnaire, Lancy s'intègre au continuum bâti de l'agglomération. L'arrivée du tram 15-17 et la proximité de la future station Carouge-Bachet du projet CEVA Cornavin – La Praille – Eaux-Vives, placent le quartier des Semailles dans une position de quasi centralité. Ceci devrait avoir des effets, entre autres sur le prix du foncier, qui constitue un enjeu de taille tant pour les propriétaires privés actuels, que pour les collectivités intéressées à la réalisation de logements bon marché proches du centre ville.

L'étude pour l'élaboration du masterplan a débuté en février 2006 et s'est organisée en trois phases:

Une phase de diagnostic qui s'est terminée en juin 2006 a permis de déterminer les potentiels offerts par le site et d'établir le programme d'un mandat d'études parallèles qui définit les objectifs suivants:

- Densification du secteur.
- Intégrer les infrastructures de transport et favoriser l'implantation d'emplois.
- Développer l'habitat urbain.
- Développer la capacité d'accueil du site et renforcer son attractivité.
- Améliorer les qualités paysagères, la qualité de vie, planifier des espaces verts, fixer des objectifs environnementaux.

Une phase stratégique, terminée en octobre 2006 a vu suite au mandat d'étude parallèle la désignation d'un projet lauréat. Sur la base du projet proposé cinq points ont été validés par le DELT.

- Maintien et optimisation du réseau ferroviaire FTI.
- Logements à forte densité.
- Étude de déplacement du dépôt TPG mise en suspens en attendant que ces derniers fassent l'analyse de leurs besoins.
- Statu quo sur la place de l'Etoile jusqu'à validation du masterplan.
- Renforcement du pilotage de l'étude.

Une phase "masterplan" affine les propositions faites par le projet lauréat du MEP en vue d'engager des procédures de changement d'affectation de zone et des études de faisabilités sur les sites offrant le plus de potentiels.

PROPOSITION

L'étude consiste en une transformation urbaine d'un secteur industriel en vue d'amener une mixité d'emplois, d'habitations et d'équipements publics dans un secteur accueillant des activités industrielles et artisanales.

ENJEUX POUR LANCY

Le projet propose la conservation de l'activité ferroviaire sur les terrains des CFF, la conservation des activités industrielles et artisanales dans les secteurs situés à l'est de la route des Jeunes et sur le site des Ports-Francis. Le masterplan intègre le projet SOVALP dans son périmètre (cf SOVALP 2.2).

Ces périmètres, situés sur la commune de Lancy, sont ceux qui devraient voir le moins de changement. Cependant le secteur du carrefour de l'Etoile devient le site emblématique du quartier avec une proposition de construction de plusieurs tours.

Les enjeux pour Lancy se situent principalement sur le pôle du Pont-Rouge, la couronne paysagère et les secteurs adjacents qui seront sollicités tant au niveau des réseaux que pour les ressources en terrains à densifier qu'ils représentent.

L'intention de l'étude Praille-Bachet (cf ETUDE PRAILLE – BACHET 5.1), de développer le parc des Sports dans le périmètre dit du "quart de camembert" (dans la boucle des voies de chemin de fer, au sud du stade), est remplacée dans le masterplan par la proposition d'un secteur fortement densifié par des activités tertiaires.

4.1 QUATRE ETUDES POUR L'AMENAGEMENT DU SECTEUR DE SURVILLE

ETAT D'AVANCEMENT

Etude publiée en mars 1994.

COMITE DE PILOTAGE

Commune de Lancy.

MANDATAIRES

Quatre bureaux concurrents: Collectif d'architectes / Holdener & Leuteneger / Ortis / Richardet & Saini.

SURFACE DU PERIMETRE ET PROGRAMME

- 121'957 m².

A titre d'exemple, proposition du Collectif d'architectes:

- 360 logements soit 900 hab. (SBP 40'000 m²).
- 1 équipement public de quartier.
- Parc et promenade publics.

OBJET, CONTEXTE, ANTECEDENTS

Cette étude (un mandat parallèle à quatre bureaux, sans statut juridique) propose des options pour la construction de logements collectifs dans un secteur actuellement occupé par des villas, la mission diplomatique de Chine et le parc Chuit. C'est un changement de zone proposé par le plan directeur cantonal (création d'une zone de développement 3) et arrêté par la loi N°5551 du 19 avril 1985 qui en est à l'origine. Depuis leur publication, ces propositions ont fait l'objet d'oppositions de la part d'une partie non négligeable de la population lancéenne. En 1998 un projet de plan localisé de quartier portant sur l'extrémité nord du périmètre était refusé par voie de référendum. En 2001 l'acceptation par la population lancéenne de l'initiative de l'ALLU "pour des quartiers verdoyants" et son contre-projet communal préconisant une révision à la baisse des objectifs de densification fixés par le plan directeur cantonal venait encore freiner la construction de ce nouveau quartier. Les autorités municipales, opposées à un reclassement en zone villa (initiative), proposaient un projet d'aménagement "doux" avec une densification à 0.8. Aucune démarche n'a été relancée depuis.



PERIMETRE ET EMPRISE AU SOL

Le périmètre de l'étude est limité au nord-ouest par la rampe Quidort et la route de Chancy, au sud-est par le coteau surplombant la route des Jeunes et les voies de chemin de fer, et au sud-ouest par la rampe de Pont-Rouge et le chemin des Vieux-Chênes. Il recouvre une superficie de 121'957 m² majoritairement classés en zone de développement 3, exception faite du coteau classé en zone de verdure.

PROPOSITION

Les quatre propositions prévoient des constructions relativement similaires, dont les densités varient de 0.8 à 1.2. Dans l'ensemble elles concentrent le bâti sur la partie nord du périmètre. Les plus gros gabarits (R+6) sont généralement prévus sur la partie du plateau surplombant la route des Jeunes et les Ports-Francis, profitant ainsi de la vue et évitant les nuisances sonores de la route de Chancy. Concernant l'aménagement proposé le long de cette dernière, deux options fondamentales sont à retenir.

- L'une, visant à éloigner au maximum le bâti de la route de Chancy par une barrière végétale.
- L'autre, visant à donner un caractère urbain à la route de Chancy par l'implantation d'un immeuble linéaire donnant directement sur le trottoir.

Le nombre de logements escompté n'est pas précisé, retenons néanmoins que l'option de la plus faible densité (Collectif d'architectes) prévoit 360 logements.

OBJECTIFS

L'objectif est la densification du quartier au travers du remplacement des villas existantes par des immeubles tout en préservant les qualités paysagères et naturelles des espaces non bâtis.

- Développer une urbanisation résidentielle.
- Préserver la configuration de la végétation.
- Maintenir les dégagements visuels.

ENJEUX POUR LANCY

A l'échelle communale, le principal enjeu semble être le traitement de la route de Chancy: insécurité routière, nuisances sonores sont actuellement les principales caractéristiques de cet axe d'importance cantonale. Par ailleurs la recherche de connexions piétonnes avec les quartiers adjacents s'avère également pertinente étant donné l'arrivée prochaine (fin 2010) du tram TCOB le long de la route de Chancy et la mise en service à terme d'une gare CEVA à Pont Rouge.

L'impact du projet de construction dans le périmètre adjacent des Ports-Francis est également à évaluer.

4.2 QUARTIER DE SURVILLE, ANALYSE PAYSAGERE

ETAT D'AVANCEMENT

Etude terminée en avril 2001.

COMITE DE PILOTAGE

Commune de Lancy.

MANDATAIRES

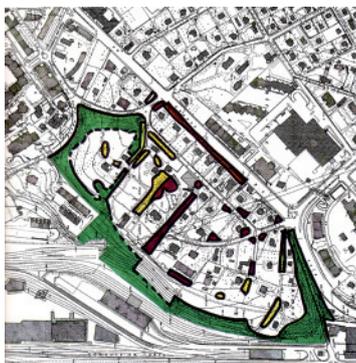
Bureau de paysage Jean-Jaques Borgeaud.

SURFACE DU PERIMETRE ET PROGRAMME

- 121'957 m².
- 0 logement.
- Enchaînement de parcs.

OBJET, CONTEXTE, ANTECEDENTS

L'étude dresse un inventaire des différents types de végétation, "structures de valeur", allées plantées et arbres isolés dans le quartier de Surville. Elle identifie différentes entités spatiales de part et d'autre de la ligne de crête: une entité ouverte sur le panorama urbain en direction de Genève et une entité fermée sur le versant route de Chancy. Cette analyse, fondée tant sur des données historiques que morphologiques vise, en offrant une vision complète de la valeur et du potentiel paysager du site, à offrir une "synthèse prospective". Celle-ci servait, en 2001, de point d'appui à un contre-projet municipal à "l'initiative pour des quartiers verdoyants" qui demandait la mise en zone villa et de verdure de l'ensemble du périmètre. Suite à l'acceptation, tant de l'initiative que du contreprojet, le dossier semble aujourd'hui bloqué. Des autorisations de construire des piscines dans les jardins des villas ont, par exemple, été accordées en 2005 par l'Etat.



PERIMETRE ET EMPRISE AU SOL

Identique aux "quatre études pour l'aménagement du secteur de Surville".

OBJECTIFS

L'étude paysagère préconise:

- une structuration urbaine par le végétal et les "permanences historiques" déterminées par le parcellaire rural;
- l'articulation des parcs existants par une promenade en ligne de crête au dessus du coteau sud.

ENJEUX POUR LANCY

La valorisation du parc Chuit et de la promenade se pose à l'échelle communale dans une logique d'enchaînement entre le bois de la Bâtie et la pénétrante de verdure de l'Aire. Le lien avec les projets d'urbanisation dans le périmètre, ainsi qu'à l'extérieur tels le projet des Ports-Francs sous le coteau, est un autre enjeu de taille. A terme, la question du classement du parc Chuit en zone de verdure se pose au même titre que la réalisation du potentiel constructible de la zone.

4.3 PLAN DE SITE DU VILLAGE DU GRAND-LANCY

ETAT D'AVANCEMENT

Etude terminée en avril 2004. Opposition de la commune de Lancy.

COMITE DE PILOTAGE

Etat de Genève, commune de Lancy.

MANDATAIRES

Atelier d'architecture Laurent Chenu.

SURFACE DU PERIMETRE ET PROGRAMME

- 25'130 m².

- 0 logement.

OBJET, CONTEXTE, ANTECEDENTS

Le plan de site N° 29406a-543 a été élaboré suite à un projet de démolition du bâtiment situé au N° 59 de la route du Grand-Lancy. Un projet de construction de logements et de "galette commerciale" était envisagé à l'angle avenue des Communes-Réunies – route du Grand-Lancy.

Le plan de site est en cours de procédure, la commune de Lancy s'y oppose.

PERIMETRE ET EMPRISE AU SOL

Le périmètre de l'étude est délimité par la route du Grand-Lancy, l'avenue Eugène-Lance, l'avenue des Communes-Réunies et par la parcelle 4317 (au-delà du chemin du 1^{er} Août).

PROPOSITION

Dans sa légende, le plan de site identifie deux catégories de bâtiments: les "bâtiments maintenus" et les "autres bâtiments". Seuls ces derniers peuvent être démolis et reconstruits à l'intérieur des aires d'implantation définies par le plan de site.

Le plan de site préconise également de renforcer la végétation le long de l'avenue des Communes-Réunies et d'améliorer l'articulation entre le cœur du village du Grand-Lancy et les nouveaux quartiers au-delà de cette même avenue en facilitant par exemple les cheminements piétons.

OBJECTIFS

Le plan de site N°29406a-543 a pour objectif la protection de la partie sud du village du Grand-Lancy.

Il vise à préserver en particulier:

- l'identité de cette partie du village du Grand-Lancy;
- le type d'implantation des bâtiments;
- les qualités architecturales.

ENJEUX POUR LANCY

Le caractère villageois de la commune de Lancy est remis en cause par de nombreux projets de logements et d'infrastructures de transport, cependant l'attachement de ses habitants actuels (et futurs?) à un modèle villageois incarné par le quartier de la mairie est probable. L'enjeu de ce plan de site est donc avant tout dans la définition d'une identité communale.

5.1 ETUDE PRAILLE - BACHET

ETAT D'AVANCEMENT

Etude publiée en janvier 2000.

COMITE DE PILOTAGE

Etat de Genève.

MANDATAIRES

Groupement pour l'étude d'urbanisme du secteur Praille-Bachet (c/o BMW).

SURFACE DU PERIMETRE ET PROGRAMME

- env. 5'631'500 m² (périmètre général).
- 0 logement.

OBJET, CONTEXTE, ANTECEDENTS

L'étude Praille-Bachet a été élaborée suite à l'émergence de deux projets d'infrastructure d'importance cantonale dans le secteur (Stade de Genève, liaison ferroviaire vers Annemasse), au développement d'un contexte de densification du sud lancéen et à la nécessité de favoriser l'apparition de pôles périphériques permettant un transfert modal voiture – transports collectifs.

PERIMETRE ET EMPRISE AU SOL

Le périmètre général de l'étude est délimité au nord le long de l'axe ferroviaire par les Ports-Francis, à l'est par les rives de l'Arve, au sud par la zone agricole de Plan-les-Ouates et au sud par la limite Lancy-Onex. Les propositions sont formulées selon 5 sous-périmètres de projet:

- le cours Saint-Julien, le long de la route du même nom;
- le parc des Communes-Réunies, qui accompagne en surface la tranchée autoroutière de l'Etoile-Palettes au secteur La Chapelle – Les Sciens;
- le Grand Médiateur, sur des parcelles logeant au sud la route de Saint-Julien;
- la place du Bachet, devant le dépôt des TPG;
- la plaine des Sports, autour du stade, entre les voies de chemin de fer et la route des Jeunes.



OBJECTIFS ET PROPOSITIONS

L'étude propose essentiellement des lignes directrices d'aménagement cohérentes avec des objectifs stratégiques généraux.

- La requalification de la route de Saint Julien vise à "donner une identité forte à cette nouvelle centralité interurbaine" par la construction d'un cours central et de passerelles transversales permettant une distribution plus simple du trafic et de nombreuses traversées piétonnes.
- L'aménagement de cheminements et passerelles dans le parc des Communes-Réunies permettrait la "reconquête et la constitution progressive d'un territoire homogène" de liaison entre équipements et quartiers séparés.
- La création d'une nouvelle centralité autour du Grand Médiateur, un ensemble bâti au programme mixte (activités commerciales, culturelles et sociales), serait l'occasion "d'inventer de nouvelles formes de lisibilité urbaine".
- La création d'une place urbaine à sol minéral au Bachet permettrait deux types usages: quotidien, comme pôle d'échange intermodal; événementiel comme "salle des pas perdus du Stade de Genève".
- La préservation, dans un contexte de densification, de "l'unité topologique" et du "vide urbain" au sein du périmètre entourant le stade est la fonction stratégique de la Plaine des Sports. Des équipements sportifs destinés à des usages quotidiens et de loisirs assureraient une transition avec la conception du sport encadré et compétitif véhiculée par le stade national.

ENJEUX POUR LANCY

S'il est vrai que cette étude n'a pas donné lieu à une mise en œuvre directe, plusieurs propositions sont néanmoins retenues dans des projets séparés: le parc des Communes-Réunies est devenu la Ceinture Verte du PAC La Chapelle – Les Sciers, les propositions de passerelles piétonnes par-dessus les voies CFF sont régulièrement évoquées par différents acteurs communaux, l'affectation des parcelles destinées au Grand médiateur reste à déterminer, le pôle intermodal devrait voir le jour avec la construction du CEVA, enfin, l'aménagement des alentours du stade à des fins autres que strictement commerciales reste à faire.

B. PAYSAGE

ESSENCES RELEVÉES DANS LES ESPACES VERTS LANCEENS

1. BORDS DE L'AIRE ET PARC BERNASCONI

Séquoia, pins, platanes, hêtres, charmes, érables, frênes.

2. BORDS DE LA DRIZE

Peupliers, saules, hêtres, charmes, érables, frênes, chênes, épicéas.

3. BORDS DU RHONE

Hêtres, charmes, érables, frênes, chênes.

4. BORDS DU VOIRET

Séquoia, pins, platanes, hêtres, charmes, érables, frênes.

5. AVENUE EUGENE-LANCE

Bouleaux, pins, hêtres, charmes, marronniers.

6. PARC CERESOLE

Cèdre, pins, épicéas, bouleaux, houx.

7. PARC CHUIT ET PARC SURVILLE

Cèdres, pins, cyprès, épicéas, hêtres, charmes, érables, marronniers, buis.

8. PARC EMILE-DUPONT

Chênes, marronniers, pins, séquoia.

9. PARC DE LA MAIRIE

Cèdre, pins, épicéas, platanes, tilleuls, hêtres.

10. PARC MARIIGNAC

Cèdres, pins, hêtres, charmes.

11. PARC NAVAZZA-OLTRAMARE ET PARC PRE-MONNARD

Epicéas, marronniers, hêtres, charmes, pins, séquoia, cèdres.

C. RECOMMANDATIONS DES PARTIS POLITIQUES

PLAN DIRECTEUR COMMUNAL DE LANCY

Ce que les Verts proposent

Introduction

Les statistiques sont impitoyables, chaque année, l'urbanisation colonise en moyenne 27 km² de prés et de champs en Suisse, soit un dixième de la surface du canton de Genève. C'est dire si le développement des villes doit être contrôlé, sous peine de voir disparaître progressivement les campagnes au profit de zones construites, ce qu'on appelle le mitage des sols.

Un autre constat s'impose, Lancy, commune suburbaine, voit son rôle d'expansion de la ville confirmé, comme le prouve le développement prévu de quartiers nouveaux comme La Chapelle-les-Sciez et Sovalp. Le risque d'un bétonnage de la commune de Lancy est réel. A l'heure actuelle, parmi les communes suisses de taille comparable, Lancy est la plus densifiée (étude BADAC/IDHEAP 2005). Prise en le marteau d'une nécessité d'offrir des logements et l'enclume d'une densification incontrôlée, la marge de manœuvre est étroite.

Il faut de surcroît prendre en compte, et tenter de juguler, l'augmentation importante de la circulation automobile, liée aux nouveaux quartiers planifiés et aux efforts réalisés par la ville de Genève pour limiter le stationnement et diminuer le trafic pendulaire en ville – efforts qui malheureusement déplaceront ces nuisances vers les communes périphériques, dont la nôtre.

Nous souhaitons donc l'élaboration d'un plan directeur communal qui puisse affronter ces défis, dans ce but, le recours aux indicateurs mis en place par l'ARE (Office fédéral du développement territorial) nous semble être un moyen de permettre au plan directeur de piloter le développement de Lancy – développement durable voulu par notre soutien à la charge d'Aarlborg et par notre adhésion à l'agenda 21. Rappelons-le, cette perspective souhaite un développement harmonieux autour des axes économiques, sociaux et environnementaux. Histoire aussi que le « Vous êtes bien à Lancy » prenne toute sa signification !

C'est pourquoi les Verts demandent que l'élaboration du plan directeur communal se fasse de manière à pouvoir en tout temps mesurer le développement de la commune avec des outils tels que le système des indicateurs MONET (In Monitoring du Développement Durable, Office Fédéral de la Statistique (OFS), Office fédéral de l'environnement des forêts et du paysage (OFEFP) et Office fédéral de l'aménagement territorial (ARE), Eds., Neuchâtel, 2003). Ces indicateurs devraient nous servir à une réévaluation régulière tous les 4 ans. Ces évaluations devraient nous servir d'émulation et permettre une amélioration continue.

TRANSPORTS

Meilleures liaisons au sein de Lancy (Petit-Lancy / Grand-Lancy / Lancy-Sud / La Praille) :

Accès pour tous :

- veiller dans la mesure du possible à rendre tous les trajets praticables et sûrs pour les personnes à mobilité réduite (handicaps, poussettes...).

Piétons :

- création d'une liaison entre Pont-Rouge et la Vendée,
- prévoir une liaison piétonne sous la route du Grand-Lancy, entre SOVALP et le parc Bernasconi,
- meilleures signalisations des itinéraires piétonniers,
- augmentation de la sécurité des piétons au chemin des Verjus,
- aménagement des bords de l'Aire jusqu'à Onex,
- bords du Rhône, finaliser la liaison entre le Pont-Butin et le Pont de Saint-Georges

Piétons et vélos :

- meilleure liaison piétons/deux roues entre la Chapelle et Lancy-Sud (Centre socioculturel) et entre la Chapelle et la Praille
- reconsidérer un cheminement souterrain sous les rails de la Praille

Vélos :

- élargir le Pont de Lancy afin de permettre (dans la descente) une meilleure sécurité pour les vélos,
- prévoir un itinéraire vélos distinct sur la route du Grand-Lancy, direction Onex,
- finaliser une piste cyclable au chemin des Morgines,
- prévoir une liaison TPG entre la gare Lancy - Pont-Rouge et les entreprises du Petit-Lancy

CEVA

- prévoir un aménagement d'échange autour de la nouvelle gare,
- prévoir une station vélo autour de la nouvelle gare et des emplacements de stationnement pour vélos sécurisés.

Route de Drize

- refus d'atteinte à la pénétrante de verdure de la Drize par un viaduc, compte tenu du doublon que cette voie d'aménée constituerait avec le CEVA

Vitesses

- limitées à 30 km/h. près des écoles, dans les zones résidentielles et dans les périmètres des écoquartiers.

Stationnement

- instauration de macarons pour les voitures, au Grand-Lancy tout de suite, au Petit-Lancy à l'arrivée du tram,
- augmentation du P+R de l'échangeur du Bachet-de-Pesay.

Réflexions du groupe PDC

Planifier dans le temps les développements prévus :

Avoir un objectif pour construire un certain nombre de logements par année : 150, 200, etc...
Les développements cités, s'ils se réalisent, amèneront 4.000 habitants d'où 2.000 emplois à créer sur Lancy. Il faudra définir le type d'activités avec un mélange de tertiaire, commerciales ou secondaires.

Faire une liste du potentiel existant constructible hors périmètre cité ci-dessus en 3^{ème}, 4^{ème} et 5^{ème} zone.

Avoir une politique d'achats de terrains permettant la réalisation de nos besoins en équipements sociaux. Exemple : école La Chapelle – Les Sciers sur territoire communal de Plan-les-Ouates ?

Améliorer la mobilité douce, limiter le transit et le stationnement des pendulaires :

Rechercher des solutions pour utiliser et parquer quand même sur la commune.

Appliquer une durée limitée des parkings pour les commerces.

Régler le problème des pendulaires pour que Lancy ne devienne pas un parking gratuit permanent.

Développer la cohésion sociale et l'identité communale :

Etudier des liaisons inter quartiers.

Visibilité des frontières géographiques de la commune

Intégrer le projet du tram qui passera au Petit-Lancy dans une réflexion globale concernant le réaménagement du village du Petit-Lancy.

Utiliser les compétences sur la commune pour les besoins futurs tant scolaires, crèches, EMS, sportifs, culturels, etc.

Créer des espaces de vie et de rencontre conviviaux tels que commerces, cafés, etc.

Confier à un institut spécialisé, une enquête sur le degré de satisfaction et d'insatisfaction des habitants sur leur qualité de vie à Lancy.

Ce que les socialistes proposent

Comme d'autres groupes de ce conseil, nous voyons les limites du bétonnage de notre commune, c'est pourquoi les quartiers en projets de développement : La Chapelle – Les Sciez, Sovalp, Semailles, Surville, Marbriers, il est primordial d'être vigilant sur les répercussions au niveau de la circulation et de l'environnement.

A ce propos, nous rappelons qu'il faut tenir compte du rapport de 1999 sur l'écomobilité à Lancy-Sud. Nous proposons que la liaison entre les deux parties de Lancy (transports publics) soit améliorée y compris avec des cheminements pour les deux roues.

De prêter une attention particulière lors de travaux à venir par exemple, l'implantation du tram en direction de Bernex, pour réfléchir assez vite sur les améliorations urbanistiques que nous pourrions apporter (par exemple la place des Ormeaux au Petit- Lancy).

Autre chose qui nous tient à cœur, c'est que pour chaque projet de développement un médiateur ou un responsable soit nommé, cela évitera de mauvaises compréhensions.

Le développement durable devrait tenir une place plus importante dans ce plan directeur.

L'utilisation d'une mise au concours lors de projets importants, de même d'associer la population (association de quartier) en prenant le soin de les écouter sur leurs suggestions.

Favoriser la création et le développement des quartiers avec artisanats et petits commerces, sur le mode plus villageois en complémentarité entre des quartiers d'affaires, de travail.

Et n'oublions pas les logements pour personnes âgées, qui ne sont pas qu'en EMS mais aussi appartements communautaires, par exemple facilités architecturales.

Ce que les libéraux proposent

Maintien des zones villas (ressources fiscales)
Encouragement propriété par étage (ressources fiscales)
Encouragement coopérative d'habitation

Construction par la commune :

Veiller à ne pas créer une catégorie de locataires « subventionnés » si les loyers demandés aboutissent à un rendement inférieur au taux moyen d'emprunt de la commune (ne pas oublier que de nombreux loyers sont payés pour des appartements dont les propriétaires sont nos caisses de retraites ; ce sont ces loyers qui financent ou financeront nos rentes).

Parking :

Les zones bleues doivent assurer une rotation des véhicules, cela est particulièrement important près des commerces (ex. centre commercial Caroll, qui se meurt) donc pas de macaron dans ces secteurs.

Chemins :

Poursuivre la politique suivie, garder un caractère rustique aux chemins piétonniers, sophistication inutile.

D. CONCERTATION



Urbanisme: Lancy va se dessiner un nouveau plan directeur

Réfléchir aux contours de la Commune pour les dix ans à venir. Tel est l'objectif de cet outil qui sera adopté fin 2007.

310'000 francs. C'est la somme que les élus lancéens ont accepté de prélever dans l'escarcelle communale, le 30 mars dernier lors de la séance du Conseil municipal. Cet argent servira à la révision du plan directeur communal.

Le dernier plan remonte à 1994. Il était en fait une réactualisation du plan de 1982.

Pour mémoire, rappelons que jusqu'à il y a peu, les plans directeurs communaux élaborés par les communes n'avaient pas de statut légal. C'est le 29 novembre 2002, que le Grand Conseil a accepté que cet instrument ait un statut comparable au plan directeur cantonal. De fait, une fois approuvé, il engage les autorités genevoises, canton et commune.

Vision d'avenir Comme le relève François Baertschi, Conseiller administratif délégué, la révision du plan est une belle occasion de coucher sur papier les intentions de la collectivité quant au développement futur de la Commune. Le plan directeur communal vise en effet à donner une vision du développement sur les 10 à 15 prochaines années et à exprimer toute une série d'intentions. Plusieurs

domaines font l'objet d'une analyse fine: les habitats, espaces publics, la mobilité, les circulations, l'environnement... La révision du plan permet également de se concerter avec le Canton et les communes voisines, d'anticiper les besoins et d'orienter les projets.

Les grandes lignes Les nouveaux projets qui vont modifier substantiellement le territoire sont connus. Les autorités pensent à la création du CEVA et les gares de Pont-Rouge et Bachet-Carouge. Les nouvelles lignes de tram du Grand-Lancy et du Petit-Lancy et la sortie de terre de nouveaux quartiers sont évoqués. On songe aussi aux Marbriers, aux Semailles, à Surville, à La Chapelle-les-Sciers et à Sovalp.

Si tous ces projets immobiliers voient le jour, Lancy comptera quelque 6'000 habitants de plus dans 10 ans, ce qui engendrera des besoins en matière d'écoles, de centres de rencontre, d'espaces publics et d'infrastructures pour l'assainissement.

Le Conseil administratif entend bien veiller à ce que tout ne se fasse pas en même temps, afin de ne pas trop mettre trop la pression sur la collecti-

tivité en matière de chantiers et de financement des infrastructures publiques.

Le plan directeur des chemins pour piétons sera élaboré en même temps que la révision du plan directeur communal. Lancy veillera également lors de ce nouvel exercice de prospective à favoriser tant que faire se peut la mobilité douce en limitant le transit et le stationnement des pendulaires.

Une brochette de spécialistes L'élaboration du nouveau plan directeur va nécessiter la participation d'archi-

tectes urbanistes, d'ingénieurs en circulation, d'architectes paysagistes, d'économistes du territoire... La Commune entend aussi faire participer la population en mettant sur pied un Atelier du futur. Le nouveau plan directeur communal devra aussi "coller" aux exigences de l'Agenda 21.

Les études devraient pouvoir démarrer en mai, à l'issue du délai référendaire faisant suite au vote du crédit d'étude par le Conseil municipal. Le plan révisé devrait être publié en janvier 2008. **Manuela Magnin**

Les objectifs pour Lancy

Donner une vision du développement de la Commune sur 10-15 ans
Comment? En faisant le bilan des études et projets en cours afin d'offrir une vue d'ensemble.

Exprimer les intentions de la Commune
Comment? Définir les projets capables de générer de la valeur ajoutée à la qualité de vie et à l'équilibre fonctionnel de l'espace.

Se coordonner avec le canton et les communes voisines
Comment? En s'inscrivant dans un concept d'aménagement cantonal tout en identifiant de nouveaux champs de réflexion.

Anticiper les besoins
Comment? En programmant les équipements nécessaires et les moyens financiers correspondants.

Orienter les projets
Comment? En facilitant la prise de décision lors d'une demande d'autorisation de construire par exemple. **M. Mn.**

Agenda du CM

• Jeudi 27 avril 2006 à 20h.00 à la Mairie de Lancy.

• Jeudi 18 mai 2006 à 20h.00 à la Mairie de Lancy.



Calendrier 2006 de la Protection civile

Avril			
12	Rapport EM	PC Caroline	18.30 à 22.30
Mai			
03	Rapport EM	PC Caroline	18.30 à 22.30
29-31	CC/CR Assist & Suivi	PC En Sauvy	07.30 à 17.00
Juin			
01-02	CC/CR Assist & Suivi	PC En Sauvy	07.30 à 17.00
14	Rapport EM	PC Caroline	18.30 à 22.30
29-30	Fête des écoles	PC En Sauvy	18.00 à 24.00
Septembre			
18-22	CC/CR Assist & Suivi	PC En Sauvy	07.30 à 17.00
18-21	CC/CR Log CPC	PC En Sauvy	07.30 à 17.00
20	Travaux EM	PC Caroline	08.00 à 17.00
Octobre			
09-14	CC/CR Appui II	PC En Sauvy	07.30 à 17.00
11-13	CC/CR Assist CPA	PC Caroline	07.30 à 17.00
12-14	CC/CR PBC	PC En Sauvy	07.30 à 17.00
18	Rapport EM	PC Caroline	18.30 à 22.30
Novembre			
13-17	CC/CR Appui III	PC En Sauvy	07.30 à 17.00
15-16	CR Assist sanitaire	PC En Sauvy	07.30 à 17.00
22	Rapport EM	PC Caroline	18.30 à 22.30
Décembre			
08	Rapport EM+ Libération	Mairie+PC Car	14.00-22.00

Communiqué des Agents de la sécurité municipale A.S.M.



- Traversée de la chaussée autorisée partout
- Pas de passages pour piétons (sauf si la situation l'exige, p. ex. écoles, traversée dangereuse).

Attitude des conducteurs:

- Roulez d'une manière prudente et prévenante
- Faites attention aux enfants jouant dans la rue et aux personnes âgées
- Etablissez un contact visuel avec les autres usagers
- Soyez prêt à réduire votre vitesse
- Cédez la priorité aux piétons qui veulent traverser la chaussée.

Attitude des piétons:

- Vous êtes libre de traverser la chaussée partout (aussi en dehors des passages pour piétons), cependant vous ne bénéficiez pas de la priorité.
- Contact visuel avec les conducteurs
- Pour les enfants, la consigne est claire: "s'arrêter au bord du trottoir, puis regarder - écouter - traverser". **R.S., A.S.M. Lancy**

Priorité au respect!

Informations:

Association Transports et Environnement
www.ate.ch
www.zone30.ch

Priorité au respect

Zones 30 Km/h Les zones 30 modèrent la circulation, améliorent la sécurité routière et la qualité de l'habitat. En outre, elles favorisent la cohabitation de tous les usagers de la voie publique. Que vous vous déplaciez à pied, à vélo ou en voiture la règle d'or est: priorité au respect!

Petit rappel:

- La vitesse maximale est fixée à 30 Km/h
- C'est la priorité de droite qui s'applique (sous réserve d'une signalisation particulière)



Référendum Le centre socio-culturel pourrait être remis en question

Les groupes libéraux et radicaux veulent soumettre le crédit d'étude de l'Escargot à la population lancéenne. Pour François Lance, conseiller administratif, un vote positif pourrait signer l'arrêt de mort du projet dans son ensemble.

Jeudi 30 mars 2006. Lancy vit un nouvel épisode de la saga de son centre socio-culturel. Le Conseil municipal, accepte par 21 oui et 9 non un crédit d'étude de CHF 2,7 millions. Cette somme est destinée à affiner le projet de l'Escargot au Grand-Lancy comprenant un parking, une salle polyvalente, une bibliothèque et une Maison de la danse contemporaine. La facture finale de ce nouvel ouvrage et du parking devrait atteindre CHF 60 millions dont 18 pour la Maison de la danse (MD).

Dans la foulée, les groupes libéraux et radicaux, qui s'opposent vivement à la Maison de la danse, sortent de leur poche un référendum. Ils ont jusqu'au 8 mai pour récolter les quelque 1'800 signatures nécessaires à son aboutissement.

Pour les deux partis situés à la droite de l'hémicycle, l'argumentaire tient en trois points:

- le projet est considéré comme ruineux et accessible seulement à une minorité. De fait, les frais de construction de la MD seront totalement à la charge des Lancéens sans aide de la Ville ni du canton de Genève. Or ce lieu doit être considéré comme une infrastructure cantonale, qui sera strictement réservée à l'usage de l'Association pour la danse contemporaine, donc inaccessible à d'autres usages. De plus, il ne s'agit pas d'une école mais d'une salle de spectacle subventionnée.
- ces dépenses supplémentaires sont jugées inutiles. Pour les référendaires, malgré une clef de répartition entre le Canton, la Ville de Genève et celle de Lancy,

c'est cette dernière qui devra assumer financièrement les frais de fonctionnement de la MD. Les radicaux et libéraux doutent que l'Etat et la Ville de Genève puissent se permettre d'honorer à long terme leurs engagements, restrictions budgétaires obligent.

- les référendaires ne veulent pas d'infrastructures qui fassent augmenter les impôts et ne profitent pas prioritairement à la population lancéenne.

Une chance pour Lancy Pour le Conseil administratif in corpore, de même que pour la majorité des élus municipaux, ce centre socio-culturel est un beau projet et la Maison de la danse pourrait lui donner une visibilité inespérée.

François Lance, conseiller administratif délégué, estime que la Maison répond à un besoin régional, voire fédéral. Elle va tirer Lancy vers le haut. C'est une chance à ne pas laisser filer. Le Fonds d'équipement communal sera sollicité. Il servira à payer une partie de la Maison de la danse. Pour ce qui est du partage des frais de fonctionnement, l'exécutif et la majorité des élus sont convaincus que la Ville de Genève et l'Etat honoreront leurs promesses. Et le magistrat de faire remarquer que le fonctionnement de la bibliothèque et de la salle polyvalente coûteront beaucoup plus cher à la collectivité lancéenne que celui de la MD.

«Un non pourrait tout remettre en question» Pour l'heure, les autorités et l'ADC se sont gardées de faire campagne, mais si le référendum aboutit, elles descendront dans

l'arène pour bien faire comprendre l'intérêt pour Lancy d'accueillir cette infrastructure. François Lance avertit déjà: «Pour moi, ce centre n'aura que peu d'intérêt sans la Maison de la danse. Si le référendum

aboutit et que le peuple se prononce contre (ndlr: la votation pourrait être agendée à l'automne), il faudra se poser sérieusement la question si nous voulons ou non le réaliser». **Manuella Magnin**

Les aspects financiers

Activité	Coût de l'ouvrage	Coût de l'équipement	Total général
Maison de la danse	13'027'667	3'846'245	16'853'912
Salle des fêtes	7'317'456	1'045'351	8'362'807
Bibliothèque multimédia	3'853'394	550'485	4'403'879
Locaux associatifs	1'517'399	218'771	1'734'170
Salles de sociétés et locaux de musique	958'357	136'908	1'095'264
Café citoyen et salle de responsable	2'570'593	367'228	2'937'821
Locaux divers	3'009'840	429'977	3'439'817
Locaux disponibles (discothèque)	2'745'294	392'185	3'137'479
Totaux	35'000'000	6'987'150	41'965'150

Le coût total HT de la construction est de CHF 35 mios. Le coût des équipements est de près de CHF 7 mios. Tout y est compris, jusqu'à la dernière fourchette. Le coût de la Maison de la danse est de CHF 16'850'000 Frs, équipements compris. Et le coût total est de près de 42 mios, équipements compris. A ces montants, il convient d'ajouter CHF 14 mios pour le parking. **MMn**

Délibérations du Conseil municipal

Séance du 30 mars 2006

- Prestation de serment de M. Michel SIMKHOVITCH
- Acceptation du crédit d'étude de Fr. 2'700'000.-- pour le centre socio-culturel de Lancy-Sud
- Acceptation du crédit d'étude de Fr. 310'000.-- pour la révision du plan directeur communal
- Acceptation de la résolution relative à la concession du tram Lancy-Onex
- Acceptation de la cession au domaine public communal du chemin privé de Grange-Collomb
- Vote de principe accepté pour l'extension des activités de la Maison Civiq.

- Acceptation du crédit d'investissement de Fr. 440'000.-- pour les travaux de rénovation des mâts d'éclairage au Stade Marignac
- Acceptation du crédit de construction de Fr. 3'625'000.-- pour le réaménagement du périmètre – 1^{er} étape – Construction et réfection du terrain synthétique du Stade de Lancy-Florimont
- Acceptation des crédits supplémentaires 2005
- Acceptation de l'examen des comptes 2005
- Désignation des jurés des tribunaux 2007. **M. Augsburg**

Séance du 27 avril 2006

- Acceptation du crédit de construction de Fr. 1'000'000.-- pour la requalification de l'espace public du parc Marignac et de la piscine municipale de Marignac – Aménagement "Plage de verdure"

Agenda du CM

Prochaines séances:

- Jeudi 18 mai 2006 à 20h.00 à la Mairie de Lancy.
- Jeudi 22 juin 2006 à 20h.00 à la Mairie de Lancy. **M**

On danse à Cérésole

La danse contemporaine à la portée de tous. De janvier à juin, l'École de Cérésole vit à l'heure de la danse contemporaine. 80 enfants de 7 à 9 ans ont l'occasion de se frotter à cette forme d'art sous l'expertise direction de Madame Abramhovitsh. Si d'autres écoles ont déjà fait l'expérience d'une sensibilisation à la danse contemporaine l'année dernière, le travail réalisé à Cérésole est le plus important mené jusqu'à présent dans ce domaine à Lancy.

Selon Madame Abramhovitsh, la danse permet l'appréhension de l'espace et la gestion du groupe et les enfants sont très curieux à l'égard de cette discipline, qui fait appel à l'anatomie, aux sensations, à l'interaction entre les enfants.

Les émotions sont abordées au travers d'exercices, les enfants devant exprimer corporellement certaines émotions telles la joie ou la tristesse. Ce travail sollicite également la mémoire des enfants qui doivent répéter les séquences, la concentration est alors un véritable défi. Les maîtresses remarquent des changements de comportement parmi les enfants qui sont plus à l'écoute, font preuve de plus de réflexions et développent la découverte d'eux-mêmes. Une expérience à suivre. **MMn**

Cafés concert

L'étude pour la révision du plan directeur communal de Lancy a démarré ce printemps, son élaboration se déroulera jusqu'à la fin de l'année 2006.

Début septembre, un forum d'information publique sera organisé à l'intention des habitants. Cette présentation publique sera précédée de trois "cafés concert" organisés dans plusieurs cafés de la commune. Ces rencontres devront permettre

aux urbanistes de faire connaissance avec les habitants et d'écouter les idées et souhaits des Lancéens quant au devenir de leur commune.

Les urbanistes vous attendent pour boire un verre à 18h.00, le mercredi 17 mai au Restaurant des Semailles (Les Palettes), le jeudi 18 mai au Café Zinette (Grand-Lancy) et le vendredi 19 mai au Café du Commerce (Petit-Lancy). **M**



Mairie-Infos

Supplément d'informations officielles de la Ville de Lancy

Distribué à tous les ménages de Lancy • Tirage 14 400 exemplaires • N° 222, septembre 2006, 43^e année



Forum sur le plan directeur communal

A l'occasion de la révision du plan directeur communal, vous êtes invités à participer à un Forum public, qui aura lieu mercredi 13 septembre 2006 à 20 heures à la Salle communale du Grand-Lancy.

Les pilotes de ce projet vous présenteront quels sont les projets d'aménagement prévus pour les prochaines années à Lancy et les perspectives de développement de votre commune. La révision du plan directeur communal de Lancy a débuté en mars, lorsque le Conseil municipal en a voté le crédit d'étude. Le projet vient donc de démarrer.

Un projet aux multiples facettes
Rappelons qu'un plan directeur communal dresse un état des lieux des projets d'aménagement qui devraient se réaliser sur le territoire de la commune au cours des 10-15 prochaines années. Le CEVA et les nouvelles gares de Lancy Pont-Rouge et Bachet-Carouge, la création d'une nouvelle ligne de tram au Petit-Lancy, le développement des Marbriers, des Semailles, de Surville, les projets de la Chapelle-les-Sciers et de SOVALP vont transformer le visage de Lancy. Si tous ces projets se réalisent, Lancy comptera quelque 6'000 nouveaux habitants dans 10 ans. Le recensement de tous ces projets amène à préciser quels seront les besoins en équipements – écoles, centres de rencontres, espaces publics – et à en planifier la réalisation.

Le plan directeur communal permet également de se coordonner avec les communes riveraines et avec le plan directeur cantonal. Une fois approuvé par les autorités cantonales et communales, il engage d'ailleurs ces dernières entre elles.

Un défi identitaire Cependant, un plan directeur est bien plus qu'un outil de planification et de coordi-

nation. Il offre à la commune la possibilité de travailler à la définition de son identité: comment faire le lien entre tous ces projets, comment aménager l'espace public restant pour que les habitants se sentent bien à Lancy, comment y intégrer les objectifs de la commune en matière de qualité de vie et de développement durable. Plusieurs domaines feront l'objet d'une analyse fine: l'habitat, la mobilité, les aménagements, les espaces publics ou le paysage.

Une démarche participative et citoyenne Lors de cette soirée, il vous sera présenté l'état des projets d'aménagements existants. Mais le plan directeur communal précise aussi les intentions de la collectivité quant à l'évolution de la commune. Et pour cela, nous avons besoin de vous. Trois ateliers du futur seront proposés à cette occasion, qui vous permettront d'exprimer les idées que vous avez pour le développement de votre commune. Les thèmes de ces ateliers du futur sont: la mobilité douce, les plantages (soit des petits potagers au pied des immeubles) et les aménagements dans les quartiers. Ils ont été retenus car ils s'inscrivent dans la lignée des préoccupations identifiées lors de la première étape de l'Agenda 21 – et ils sont de compétence communale. Au sein de ces ateliers du futur, vous aurez l'occasion, en quelques mois, d'approfondir ces sujets et de préparer un projet concret avec les autres citoyens qui se seront engagés avec vous. Vos propositions seront ensuite soumises au Conseil municipal, qui en décidera la suite à donner.

Participer, c'est agir pour votre qualité de vie, votre santé, votre avenir et celui de vos enfants. Alors, venez nombreux! ☒

Forum sur la révision du plan directeur communal

Mercredi 13 septembre 2006 à 20 heures à la Salle communale du Grand-Lancy (64, route du Grand-Lancy)

Exposés – débats – verrée

- Inscription aux Ateliers du futur
- mobilité douce
- plantage
- aménagement dans les quartiers

Nouvelles du Conseil administratif

Séance d'information sur le centre socioculturel de Lancy-Sud

Suite à l'aboutissement du référendum contre le crédit destiné à poursuivre les études en vue de la construction du Centre socioculturel de Lancy-Sud et avant la votation communale du 22 octobre 2006, le Conseil administratif a décidé d'organiser une séance publique d'information qui aura lieu le **mardi 26 septembre 2006 à 20 heures** à la salle communale du Petit-Lancy. L'ordre du jour de cette séance est le suivant:

- Introduction par M. François Baertschi, Maire
- Présentation du projet de centre socioculturel par M. François Lance, Conseiller administratif délégué à la culture
- Point de vue de l'Etat de Genève et de la Ville de Genève par MM. Charles Beer, Conseiller d'Etat, et Patrice Mugny, Conseiller administratif délégué à la culture de la Ville de Genève
- Point de vue de la commune de Plan-les-Ouates par Mme Geneviève Arnold, Maire
- Point de vue du comité référendaire par MM. Thierry Aeschbacher et Gilles Augsburgers
- Débat.

La population lancéenne est cordialement conviée à participer à cette réunion. A noter que, pour la première fois, les personnes de nationalité étrangère domiciliées à Lancy depuis trois mois et en Suisse depuis huit ans, pourront s'exprimer lors de la votation du 22 octobre 2006.

☒ OdG



GRUPEMENT DE SECURITE LANCY

Journée de la sécurité lancéenne

Portes ouvertes Samedi 14 octobre 2006 Esplanade Lancy-Sud

Programme général

09h.30: ouverture des expositions – Animations - démonstrations
 11h.00: Partie officielle – Inauguration du nouveau drapeau de la Compagnie des Sapeurs-pompiers de Lancy avec la participation de la Musique de Lancy – Apéritif offert par la Ville de Lancy
 Possibilité de se restaurer sur place
 13h.00: Reprise des démonstrations
 17h.00: Clôture de la journée.

Avec la participation de:

- Compagnie des Sapeurs-Pompiers et jeunes sapeurs

- Protection Civile
- Sauveteurs auxiliaires
- Samaritains
- Agents de Sécurité Municipaux et l'lotier de secteur
- Service des Parcs, Promenades et Maintenance
- Service d'incendie et de secours (SIS)
- Polycrom
- Détachement Spécialistes du Démontage (DSD) de la Sécurité civile
- Musique de Lancy
- Association du Collectif des Palettes

Ascension en mongolfière (selon météo). ☺

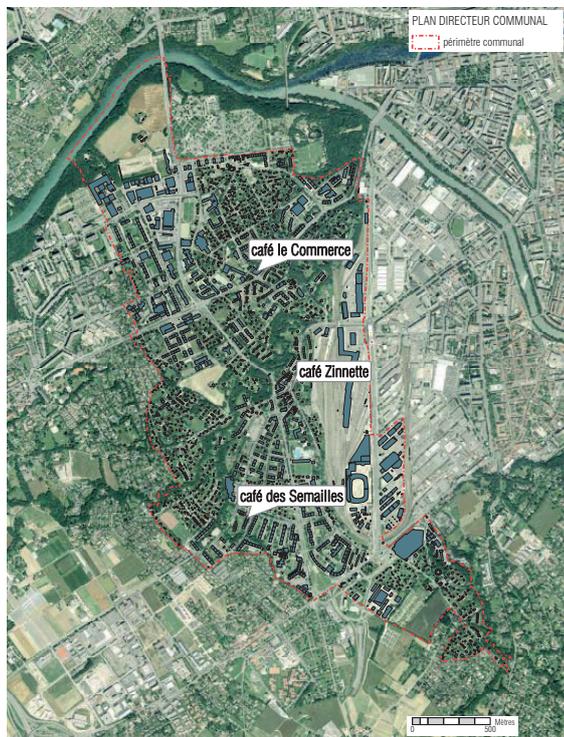
La Sécurité comme vous ne l'avez jamais vue!

Noces d'Or et de Diamant

Chaque année, au mois de novembre ou de décembre, la Mairie se fait un plaisir d'inviter les couples domiciliés à Lancy, ayant fêté leurs "Noces d'Or" ou "Noces de Diamant" dans l'année, à une petite réception. Aussi, nous prions toutes les personnes domiciliées à Lancy et fêtant leurs 50 et 60 ans de mariage, et plus, en 2006, ou ayant des connaissances

dans ce cas, de bien vouloir s'annoncer directement à la Mairie, en indiquant leur date de mariage. D'autre part, les couples, domiciliés à Lancy au moment de leurs Noces d'Or ou de Diamant et qui n'auraient pas été invités à une telle manifestation voudront bien également s'annoncer à la Mairie. ☒

café concert' aux Semailles



Plan directeur communal

Les urbanistes en charge du plan directeur de la commune de Lancy vous proposent **une rencontre au café des Semailles le mercredi 17 mai à 18h00.**

Ce café concert' sera l'occasion pour les urbanistes d'écouter les idées et les souhaits des Lancéens quant au devenir de la commune.

Affichette d'invitation à l'un des "Café Concert" tenus les mercredi 17 mai 2006 au Café des Semailles (Les Palettes), jeudi 18 mai au Café Zinette (Grand-Lancy) et vendredi 19 mai au Café du Commerce (Petit-Lancy).

Plan directeur

invitation

Forum

Révision du plan directeur communal
Ateliers du futur
exposés - débats - verrée

**Mercredi 13 septembre 2006
à 20 heures**

Salle communale du Grand-Lancy
64, rte du Grand-Lancy - 1212 Grand-Lancy

ville de lancy
agenda 21


Ville de Lancy
 RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

Affichette d'invitation au forum organisé par la commune.

Atelier du futur... à quoi ça sert ???

Les ateliers du futur sont des structures de réflexion temporaire. C'est une manière de faire participer la population civile au processus de décision et, en quelque sorte, de faire remonter des idées de la base. Il répond au principe de participation de l'ensemble des acteurs dès l'élaboration du projet, cher au développement durable.

L'organisation de l'atelier du futur est structurée, ce qui garantit un travail de qualité. Après avoir posé le problème à aborder et dressé un constat de ce qui se fait dans la commune, les ateliers du futur ont pour mission :

- d'analyser les problématiques, si nécessaire en consultant des spécialistes de la question
- de dégager des objectifs réalistes
- de définir, à travers leurs débats et réflexions, quelles seront les actions à réaliser et leur procédure de mise en œuvre et de coucher tout cela sur le papier...

Les propositions d'actions concrètes seront ensuite soumises au Conseil municipal pour approbation, puis annexées, sous forme de fiches, au plan directeur communal révisé.

Des ateliers du futur ont déjà été organisés à Lancy, qui ont fonctionné de début 2003 à fin 2004. Il y en a eu 6, qui ont étudié les problématiques suivantes :

- information sur le développement durable
- système de management environnemental
- coopération au développement
- déchets
- énergie
- aide sociale

Ils ont réuni près de 50 participants et ont tenu 65 séances... Ils ont proposé un certain nombre d'actions, dont 8 ont été mises en œuvre, dans le domaine des déchets et de la coopération au développement. Les propositions d'action dans le domaine de l'information et de l'énergie ont abouti à la création du poste de délégué à l'agenda 21, dont le poste a été élargi de facto à la mise en œuvre du système de management environnemental. Le travail de ces ateliers du futur a donc porté ses fruits – mais la procédure a été longue et onéreuse et a parfois mené à des propositions qui dépassaient les compétences communales.

1° définition du mandat de l'AF

- compétence
- ce qui a déjà été fait dans la commune
- ce que veut dire mobilité douce, plantage ou aménagement dans les quartiers

2° analyse du problème

rechercher ce qui se fait ailleurs, ce qu'il est possible de faire

3° définition des objectifs

ce que le groupe veut faire, brainstorming, propositions

4° définition des actions à réaliser (par écrit, sous forme de fiche)

- sélection de propositions réalistes, en définissant pour chacune
- pourquoi elle a été choisie (justification)
- comment elle répond aux exigences du développement durable
- qui la met en œuvre (acteurs)
- comment (descriptif)
- pour quel budget
- selon quel calendrier d'action
- comment on en assure le suivi et l'amélioration continue

5° approbation des propositions d'action par le Conseil municipal

- et annexion de la fiche susmentionnée au plan directeur communal

6° mise en oeuvre

Objectifs de la 1^{ère} séance

Faire un tour de table pour que les participants se présentent et précisent leur motivation à participer audit atelier

Définir les règles du jeu pour le groupe – participation régulière demandée, respect mutuel et écoute de l'autre

Préciser le thème de l'atelier du futur

E. PLAN DIRECTEUR CANTONAL

PRINCIPES D'AMENAGEMENT

Les fiches du Plan Directeur Cantonal énonçant des principes généraux d'aménagement concernant Lancy sont les suivantes:

- "2.01 Densification différenciée de la couronne suburbaine". Lancy ainsi que les communes voisines font partie de cette couronne dont le plan préconise de réaliser au maximum le potentiel constructible.
- "2.02 Utilisation diversifiée de la 5^e zone (villas)". Cette fiche incite à la densification des quartiers de villas dans les limites autorisées (indice 0.4).
- "2.03 Densification de la 5^{ème} zone (villas) par la modification du régime des zones". Cette fiche incite à la densification des quartiers de villas par modification de zones (zone de développement).
- "2.08 Voies urbaines structurantes". Les voies urbaines y sont considérées comme un "réseau d'espaces publics". Sur territoire lancéen la route de Chancy et la route de Saint-Julien sont identifiées comme prioritaires dans cette perspective.
- "2.11 Périmètres d'aménagement coordonné" cette fiche identifie des "espaces porteurs d'enjeux de première importance, significatifs pour l'ensemble du canton". Il s'agit, dans ces périmètres, par une importante concertation en amont, de viser une cohérence de l'urbanisation apte à assurer une extension de la ville (nouveaux quartiers) en fonction du développement de son réseau de transports publics.
- "2.15 PAC: La Chapelle – Les Sciens". Les franges de la zone agricole de La Chapelle – Les Sciens, sur les communes de Lancy et Plan-les-Ouates, ont été retenues pour une extension urbaine.
- "2.20 PAC: Acacias – Praille – Bachet". Le secteur situé en zone industrielle et artisanale illustre sa mutation par la construction du stade, d'installations commerciales et bancaires. Le secteur Praille –Bachet concerne la Ville de Genève, Carouge et Lancy.
- "3.05 Réseau des espaces verts". On y distingue, parmi les espaces verts, différents types impliquant des aménagements plus ou moins lourds selon leur niveau de sensibilité environnementale. Il est envisagé, dans les secteurs en cours d'urbanisation de créer de nouveaux parcs pour compléter le "maillage vert" existant.
- "3.07 Renaturation des cours d'eau". Vise à "libérer" certains cours d'eau des contraintes engendrées par des aménagements réalisés par le passé dans le but d'en augmenter la biodiversité et les qualités d'usage (baignade, pêche...). L'Aire fait l'objet d'un tel programme.
- "3.10 Plan directeur de chemins de randonnée pédestre". Vise à l'échelle de l'agglomération la constitution d'un réseau de routes et sentiers dans le but de développer des loisirs nécessitant peu d'aménagements.
- "3.14 Grands domaines". Propose d'identifier les grandes parcelles et bâtisses agricoles situées aux portes de la ville permettant l'implantation éventuelle d'équipements publics, de nouveaux quartiers ou la création de nouveaux parcs. A Lancy, la "campagne" Saint-Georges est concernée.
- "4.02 Raccordement ferroviaire Cornavin – Eaux-Vives – Annemasse (CEVA)". Deux gares sont prévues sur la commune de Lancy au Pont-Rouge et au Bachet.
- "4.04 Extension du réseau de tram". La politique cantonale vise à réintroduire progressivement le mode de transport urbain par le tram. Le projet de ligne TCOB (tram Cornavin – Onex – Bernex), qui passe par la route de Chancy, a reçu la concession fédérale en janvier 2007. Une autorisation de construire devrait être accordée avant fin 2008. Le PDC envisage l'extension du réseau sur la route de Saint-Julien.
- "4.10 Plans directeurs communaux des chemins pour piétons". Vise à favoriser à l'échelle communale le développement des mobilités douces dans les déplacements quotidiens et à la continuité du réseau des chemins de randonnée pédestre.

- "5.03 Protection contre le bruit (OPB)". Deux types d'intervention sont envisagées: la prévention, en attribuant des degrés de sensibilité au bruit en fonction de l'affectation du sol, et l'assainissement, en incitant à des mesures d'aménagement ou d'isolation acoustique.
- "5.05 Plan de mesures pour l'assainissement de l'air (OPAIR)". C'est par le biais de la planification d'un réseau de transports performant et de la densification - diversification du tissu urbain que l'on espère limiter les déplacements automobiles, principale source de pollution atmosphérique. Il s'agit, en d'autres termes, de limiter les distances entre activités, logements et zones vertes.

F. BIBLIOGRAPHIE

PUBLICATIONS

- Bishofberger Yves, Frei Anita, *Guide des Chemins historiques du canton de Genève*, Slatkine, Genève, 1998.
- Charolais Isabelle, Lamunière Jean-Marc, Nemeč Michel, *L'architecture à Genève 1919-1975*, vol. 1 et 2, DAEL, SMS, Ed Payot, Lausanne, 1999.
- Collectif d'auteurs, *Histoire de Lancy*, Ville de Lancy, mars 2001.
- Département des travaux publics et de l'énergie, "L'aménagement du territoire à Genève, institutions et procédures", *Cahiers de l'aménagement*, N° 3, Etat de Genève, Genève, 1994.
- Département de l'aménagement, de l'équipement, et du logement, "Plans directeurs localisés", *Cahiers de l'aménagement*, N° 6, Etat de Genève, Genève, 2003.

ETUDES

- acau et partenaires, *Piscine municipale de Marignac: requalification de l'espace public et ses abords, image directrice*, Ville de Lancy, mai 2003.
- Atelier Laurent Chenu, *Village du Grand-Lancy: étude du plan de site*, DAEL, novembre 2003.
- Atelier Jean-Jaques Tschumi, *Piétons à Lancy 1990*, Ville de Lancy, mai 1990.
- Bureau Jean-Jaques Borgeaud, *Analyse paysagère du quartier de Surville*, Commune de Lancy, avril 2001.
- Bureaux Fischer et Montavon, Delama, *PAC La Chapelle – Les Sciens: projet de plan directeur de quartier, rapport final*, DAEL / Commune de Plan-les-Ouates / Commune de Lancy, mars 2004.
- Collectif d'architectes, *Plan directeur communal de la Ville d'Onex*, Ville d'Onex, Août 2002.
- Canton de Genève, CFF, *Genève raccordement CEVA: étude de faisabilité*, rapport de synthèse, août 2001.
- Chatelain Gérard, Milleret Pierre, Raffestin Claude, *Plan directeur 1994 de la commune de Lancy, rapport final*, Commune de Lancy, décembre 1994.
- Collectif, *Quatre études pour l'aménagement du secteur de Surville*, DTPE / Commune de Lancy, août 1994.
- De Planta et Portier architectes sa, *Pavillon de la villa Tacchini: étude de faisabilité*, Commune de Lancy, avril 2006.
- Ecotec, *SOVALP: étude paysage*, Société simple de valorisation de terrains à Genève – La Praille (SOVALP), mai 2004.
- Ecotec, *CEVA: rapport d'impact sur l'environnement*, CFF / Etat de Genève, 2005.
- gp-b, *Un Projet urbain pour le secteur Praille – Bachet*, Dossier de synthèse, DAEL, janvier 2000.
- Lachavanne Jean-Bernard, Antoine Céline, Juge Raphaëlle, *Environnement de la commune de Lancy, état des connaissances et bilan*, Université de Genève, 1998.
- Lancy agenda 21, *Dossier de présentation des propositions des ateliers du futur*, Ville de Lancy, décembre 2004.
- Mayor Marie-Paule, Beusch Christophe, Frei Anita, *Les Semailles: plan directeur de quartier*, Ville de Lancy, mars 2006.
- Mayor Marie-Paule, Beusch Christophe, *Quartier des Marbriers: plan directeur de quartier N° 29'373-543*, DAEL / Ville de Lancy, janvier 2005.
- November Andras, Lanci-Montant Françoise, *Bilan économique et social de Lancy*, Eco 21 / Ville de Lancy, mai 2002.
- Ortis Arlette, RGR, Urbaplan, *Aménagement du secteur de Drize, rapport intermédiaire – phase II*, DAEL / Commune de Carouge / Commune de Lancy, novembre 2002.
- Triporteur, Marie-Hélène Giraud, *Ceinture verte du PAC La Chapelle – Les Sciens, rapport final*, DAEL, octobre 2005.
- Trafitec, Bureau Holdener et Leutenegger, *Ecomobilité à Lancy-Sud*, rapport, avril 1999

CARTES, PLANS, DONNEES

Bischofberger Yves, Frei Anita, *Documentation IVS*, Canton de Genève, OFEFP, IVS, 1997.

Cassani Yves, Léveillé Alain, Mayor Marie-Paule, *Atlas du territoire genevois*, Service monuments et sites-DTP+CRR-EAUG, 1993.

DCTI- Service des monuments et sites, *Plan des valeurs du bâti au recensement architectural de 1982*.

DoDT- Service du cadastre, *Plan d'ensemble du canton de Genève*, Extrait du plan du cadastre.

DT, *Plan directeur des chemins de randonnée pédestre*.

DT- Service des systèmes d'information et de géomatique, *orthophoto* (2001).

Données SITG, avril 2006.

Données OCSTAT, juillet 2006.

Données Jardin Botanique, novembre 2006.

Données OCIRT, novembre 2006.

Kastelor GET / TPG, *Lancy plan de ville réseau TPG*, Kastelor GET, 2004.

Ville de Lancy, *Le plaisir d'une promenade à Lancy*, Service du Cadastre, 2000.

SOURCES ICONOGRAPHIQUES

FAS section de Genève, photographies aériennes, donnée concours Genève 2020, 2005

Groupement de mandataires hybrides, acau, la Touche Verte, Transitec, photographies de la commune, 2006

Jutzeler Denis, *Parcours photographique Lancy 2000*, Commune de Lancy, 2000

G. DOCUMENTS OFFICIELS

VILLE DE LANCY

RESOLUTION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE LANCY

SEANCE DU 18 DECEMBRE 2008

Vu les séances de la Commission de l'aménagement du territoire des :
28 mai et 10 septembre 2001 - 17 septembre 2003 - 2 novembre 2005 - 18 janvier,
1er février, 1er mars, 5 avril, 7 juin et 6 septembre 2006 - 5 mars, 4 juin, 1^{er} octobre, 3
novembre et 3 décembre 2008

Attendu qu'il était nécessaire de procéder à une révision du plan directeur établi en 1982
Vu l'étude établie par M. Darius GOLCHAN, atelier d'architecture et d'urbanisme – ACAU
Atelier coopératif d'architecture et d'urbanisme – TRANSITEC, ingénieurs conseils SA, La
Touche Verte

Sur proposition du Conseil administratif

Le Conseil municipal

accepte le plan directeur communal de Lancy 2008 et le plan directeur des chemins pour
piétons établi par M. Darius GOLCHAN, atelier d'architecture et d'urbanisme

Résolution acceptée par 11 oui – 8 non – 9 abstentions.

01725 - 2009

RÉPUBLIQUE ET



CANTON DE GENÈVE

ARRÊTÉ

relatif à l'approbation du plan directeur communal et
du plan directeur des chemins pour piétons de
la commune de Lancy

09 mars 2009

LE CONSEIL D'ÉTAT

Vu le projet de plan directeur communal de la commune de Lancy, élaboré par l'atelier d'architecture et d'urbanisme hybrIDéES et finalisé par Darius Golchan et associés;

vu le projet de plan directeur des chemins pour piétons, intégré dans le plan directeur communal;

vu la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire, du 4 juin 1987 (LaLAT - L 1 30) et plus particulièrement son article 11bis relatif aux plans directeurs localisés;

vu la loi fédérale des chemins pour piétons ainsi que des chemins de randonnée pédestre, du 4 octobre 1985 et sa loi d'application (L 1 60), du 4 décembre 1998;

vu le préavis de la commission cantonale d'urbanisme, du 27 septembre 2007, ainsi que celui de la commission des monuments, de la nature et des sites, du 2 juillet 2007;

vu la consultation publique, intervenue du 21 avril au 21 mai 2008, annoncée par voie de publication dans la Feuille d'avis officielle, conformément à l'art. 11bis, alinéa 5 de la LaLAT;

vu la conformité générale du projet de plan directeur communal, dans sa version de septembre 2008, au plan directeur cantonal dans sa version de juin 2006, approuvée par le Conseil d'Etat, le 28 mars 2007 et par le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication, le 28 juin 2007, vérifiée par le département du territoire, selon sa lettre du 19 novembre 2008 adressée à la commune, conformément à l'art. 11bis, alinéa 7 de la LaLAT;

vu les réserves exprimées dans la lettre susmentionnée du 19 novembre 2008 concernant, d'une part, l'absence de traitement de la problématique de la densification des zones villas, selon les fiches de mesures 2.02 et 2.03 du plan directeur cantonal, et d'autre part, le caractère lacunaire du volet constituant le plan directeur des chemins pour piétons;

vu le vote de la résolution du Conseil municipal de Lancy du 18 décembre 2008, approuvant le plan directeur communal dans sa dernière version de septembre 2008, laquelle ne tient pas compte des réserves précitées;

sur proposition de Monsieur Robert Cramer, Conseiller d'Etat en charge du département du territoire :

ARRÊTE :

1.- Le plan directeur de la commune de Lancy, dans sa version de septembre 2008, élaboré par l'atelier d'architecture et d'urbanisme hybride et finalisé par Darius Golchan et associés, adopté par résolution du 18 décembre 2008 du Conseil municipal de Lancy, est approuvé. Il est déclaré plan directeur communal au sens de l'article 11bis de la LaLAT, sous les réserves énoncées aux chiffres 2. et 3.

2.- Les options d'aménagement prévues pour les zones villas et en particulier pour le secteur sis à l'angle du chemin des Vignes et de la Rampe du Pont-Rouge (parcelles n° 1849, 2013 et 2014), ne sont pas approuvées.

3.- Le volet constituant le plan directeur des chemins pour piétons de la commune de Lancy, intégré dans le plan directeur communal, n'est pas approuvé.

Communiqué à :
DT : 1 exemplaire
Commune : 1 exemplaire



Certifié conforme,
Le chancelier d'Etat :

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long vertical stroke, positioned over the text 'Le chancelier d'Etat'.

